

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune,

Vu la demande de permission de voirie de l'entreprise HYDR'EAU SERVICES sise 5 rue des Hauts Jardins – 88230 FRAIZE, en date du 20 juillet 2017 concernant des travaux route de Viterne à Germiny,

Vu le Code de la Voirie rurale,

Vu le code de l'Administration communale,

Vu les lois 82.213 et 82.623 des 2 mars et 22 juillet 1982 relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route et ses articles R 10-4 modifié par décret n°85.807 du 30 juillet 1985 et 417-10.

Vu le Code des Communes et ses articles L131-1 à L 131-4 et 331-1 à 331-4,

ARRETE

Article 1. En raison du raccordement hydraulique de la station au niveau du réservoir sur la route de Viterne à Germiny, ladite route sera barrée à compter du 31 juillet au 4 août 2017.

Article 2. Des panneaux réglementaires seront mis en place par le demandeur, pour signaler les travaux ainsi que des barrières d'interdiction.

Article 3 M. le Maire et M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Neuves-Maisons sont chargés chacun en ce qui concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié dans les formes légales.

A Viterne, le 21 juillet 2017

Le Maire, Guy DEVAUX



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Guy Devaux", written over a horizontal line.